

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 31 Mars 2022

Le Jeudi 31 Mars 2022 à 20 h 30 , le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni à la salle d'accueil Pierre Beffre à AUBIN, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	14
Membres du Comité de Direction suppléés :	04
Date de convocation :	24/03/2022

Etaient présents :

- Collège des élus communautaires titulaires** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Pierre TIEULIE, M. Jean-Michel REYNES.
- Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Laurence WENZEK.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, Mme Elise CORNELLES, M. André ROMIGUIERE, Mme Sophie ROUDIL.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : Mme Isabelle LEFILLEUL.

Etaient absents excusés :

- Elus communautaires Titulaires et Suppléants** : Mme Virginie AGUIAR, M. Romain SMAHA, M. Roland JOFFRE, Mme Cécile PRONZAC.
- Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, Mme Bérangère ROLS, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, M. Claude CHASTAND, M. Yves LACOUT, Mme Sabine GODIN, M. Marc PORTE, M. Francis MAZARS, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

PERSONNEL SAISONNIER 2022

En préparation de la saison, il convient d'anticiper le recrutement de personnel saisonnier auprès de l'équipe de l'Office de Tourisme concernant principalement le fonctionnement des équipements touristiques exploités et gérés par l'Office de Tourisme Communautaire (le bateau et terra olt).

Il est proposé de procéder au recrutement de personnel saisonnier comme suit pour la saison 2022 :

- **4 postes de droit privé** et relevant de la Convention Collective n°3175 des Organismes de Tourisme :

-1 CDD **35 h** du 25/04/2022 au 01/10/2022 du capitaine / pilote du bateau.

Un nouveau capitaine est actuellement en formation pour passer le permis B pour conduire le bateau. Le décret pour passer le permis capacitaire Groupe B est sorti en février 2022 et l'arrêté d'application correspondant n'a toujours pas été publié. Ainsi il se pourrait que cette formalité administrative retarde le calendrier prévisionnel de passage des examens théorique et pratique pour le nouveau capitaine.

De ce fait l'Office de Tourisme pourra faire appel à l'ancien capitaine parti en retraite, la saison de navigation débutant le 02 mai 2022, le temps que le nouveau capitaine puisse finaliser et obtenir son permis et

pour effectuer en fonction des besoins au cours de la saison touristique.

Reçu le 04/04/2022

Concernant le poste de matelot / guide sur le bateau, il est intégré dans le cadre de l'emploi CDD annualisé lissé sur 10 mois du 07/03/2022 au 31/12/2022 (délibération n° 002.28.02.2022).

-1 CDD **25 h** du 27/06/2022 au 01/10/2022 d'un agent d'accueil à l'espace scénographique Terra Olt

-1 CDD **30 h** du 27/06/2022 au 02/09/2022 d'un agent d'accueil à l'Office de Tourisme à Flagnac

-1 CDD **30 h** du 27/06/2022 au 02/09/2022 d'un agent d'accueil sur un Point Info saisonnier à Aubin (15 h / sem) et en soutien à l'Office de Tourisme à Decazeville (15 h / sem).

Le Comité de Direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le recrutement du personnel saisonnier 2022 comme mentionné ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré à AUBIN les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 01 Avril 2022

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE**

EPIC

L'Envol - Place Jean Jaurès

12110 CRANSAC-LES-THERMES

Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80

Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36

Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).